

# — CALENDRIER DE LA FORMATION CONTINUE —

COVID-19

## CALENDRIER EXCEPTIONNEL 2020-2021

### SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE

Formations du PAF débutées et non terminées en 2019-2020 (Covid-19), formations en lien avec la réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle, l'école inclusive, la continuité pédagogique, l'adaptation à l'emploi... et formations locales (réseau ou établissement)

### 26 OCTOBRE 2020

Publication du Plan Académique de Formation (PAF) pour l'année scolaire

### DU 26 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE

Consultation du PAF et inscription aux formations à candidature individuelle via GAIA

### 18 DÉCEMBRE 2020

Réception par e-mail de la réponse apportée à vos candidatures individuelles

## DÉROULEMENT DES FORMATIONS

- À partir du 23 novembre : formations du PAF 2020-2021 à public désigné et poursuite des formations locales (réseau ou établissement)
- À partir du 13 janvier 2021 : formations du PAF à candidature individuelle

## DAFOP

Rectorat - académie de Dijon  
2 G rue général Delaborde  
21000 Dijon

☎ 03 80 44 89 60

✉ [ce.dafop@ac-dijon.fr](mailto:ce.dafop@ac-dijon.fr)

🌐 [paf.ac-dijon.fr](http://paf.ac-dijon.fr)



Retrouvez nos ressources en ligne en un seul clic !



ACADÉMIE  
DE DIJON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FORMATION  
CONTINUE  
DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS,  
D'ÉDUCATION,  
D'ORIENTATION  
ET ATSS

DAFOP

Délégation académique  
à la formation des  
personnels

## LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION : QUI EST CONCERNÉ ?

Le Plan Académique de Formation (PAF) s'adresse à tous les personnels de l'académie, titulaires ou contractuels :

- enseignants
- personnels d'éducation
- personnels d'orientation
- personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

### À savoir

Une priorité est accordée aux candidatures individuelles formulées par les titulaires en début de carrière (T1 et T2 notamment).

## VOUS ÊTES STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

- Les stagiaires qui exercent à temps complet en établissement peuvent s'inscrire aux formations du PAF dans le cadre de leur Parcours Individuel de Formation (PIF)
- Les stagiaires en alternance entre l'INSPE et l'établissement scolaire ne s'inscrivent pas au PAF, sauf si certaines formations sont prévues dans leur parcours adapté (établi avec l'inspecteur référent et l'INSPE)

## L'OFFRE DE FORMATION

### LES FORMATIONS INSCRITES AU PAF

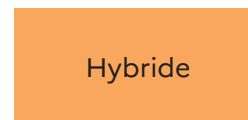
Les thématiques :



Les inscriptions :



Les modalités :



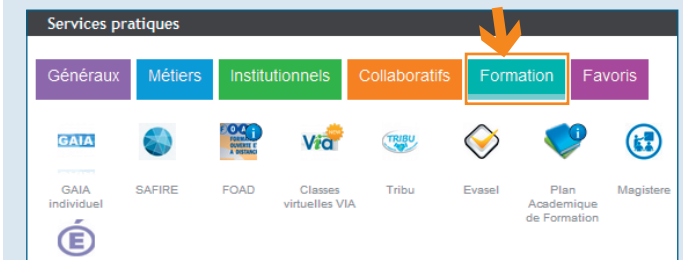
### LES FORMATIONS D'INITIATIVE LOCALE

- Formulées par le chef d'établissement et/ou les animateurs du réseau d'établissements
- Sur une thématique particulière liée à une problématique locale

## LES OUTILS

### LE PORTAIL INTRANET ACADÉMIQUE (PIA)

<https://pia.ac-dijon.fr>



Consulter le Plan Académique de Formation



S'inscrire aux formations à candidature individuelle



Accéder à la plateforme m@gistère



Accéder au catalogue national de la formation ouverte à distance (FOAD)



Accéder à la plateforme SAFIRE qui propose des formations interministérielles à destination des personnels ATSS



Consulter le site internet de la DAFOP :

- tutoriel pour l'inscription aux formations du PAF
- informations sur l'ordre de mission, la prise en charge des frais...
- ressources documentaires
- informations à destination des formateurs et des tuteurs
- organigramme de la DAFOP